



Lauterbacher Nouvelles

www.niederlauterbach.fr



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chères concitoyennes, chers concitoyens,

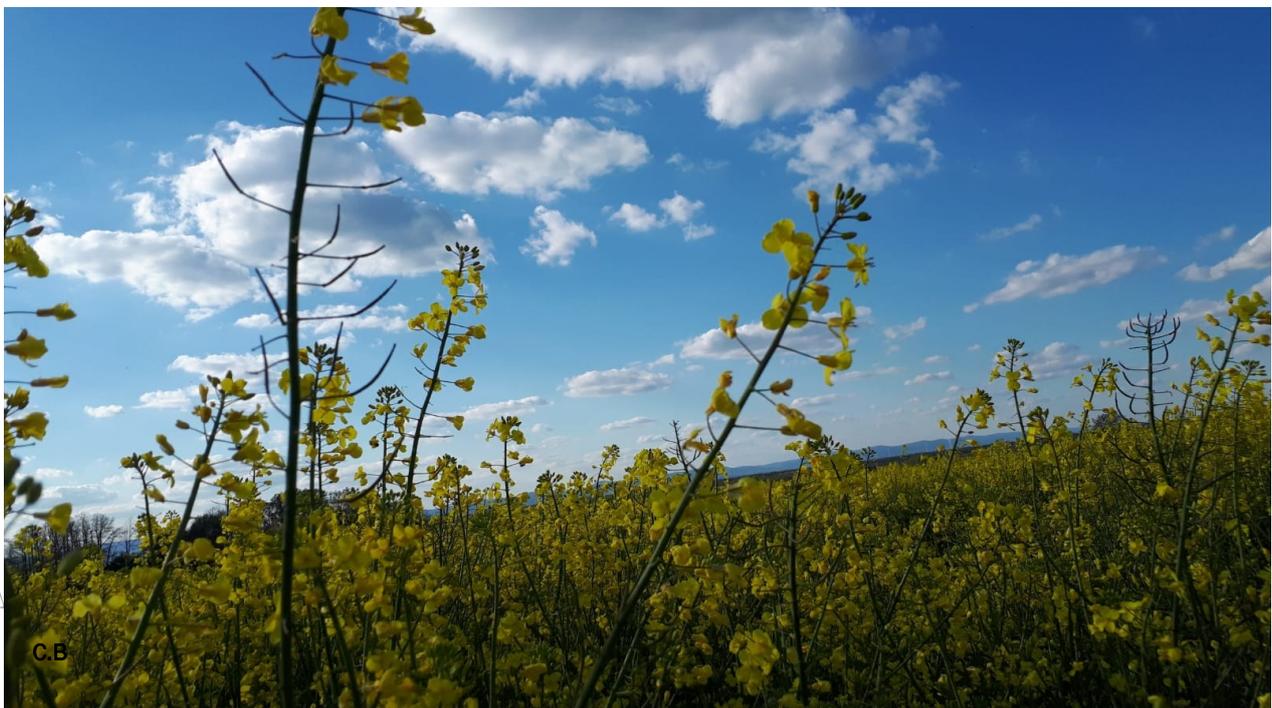
Nous voyons enfin le bout du tunnel concernant les restrictions COVID 19.

La cérémonie du 8 mai pourra, enfin, se dérouler à nouveau normalement et sans contrainte devant le monument aux morts à 10h30 pour rendre hommage aux personnes tombées au combat.

La partie conviviale, toujours appréciée par les personnes présentes, se déroulera à la salle des fêtes. Cette deuxième partie de cérémonie sera marquée par la distinction de deux anciens adjoints au titre de « Adjoints Honoraires » pour avoir exercé la fonction d'adjoint pendant au moins dix huit ans.

Vous êtes toutes et tous cordialement invités à cette cérémonie.

Le Maire,
A. FRITZ



LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les délibérations du Conseil Municipal sont affichées à l'extérieur de la mairie sur notre panneau d'affichage.

SEANCE DU 22 MARS 2022

Présents : Mmes BECHTOLD Chantal, HUFSCHMIDT Sandrine, KREUTZBERGER Marie. MM. FRITZ André, ERHARD Antoine, CIVI-DINO Daniel, ENGELHARD Jean-Michel, HEINTZ Vincent, HERBEIN Alain, KREUTZBERGER Luc,

Absents excusés : Mme DECK Marianne, M. MITTENBUHLER Damien, M. WEIGEL Éric, VOLTZ Nicolas, M. ZERMANN Cédric

Pouvoirs : Mme DECK Marie Anne à BECHTOLD Chantal ; M. WEIGEL Eric à M. HEINTZ Vincent

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (COMMUNE ET LOTISSEMENT « LES ACACIAS »)

Sous la présidence de M. Jean-Michel ENGELHARD, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2021 du Budget Principal et du Budget annexe du lotissement « Les Acacias » et de la Commune :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	624 999,52 €	DEPENSES	151 494,28 €
RECETTES	643 964,25 €	RECETTES	172 721,64 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	18 964,73 €	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	21 227,36 €
+ EXCEDENT REPORTE DE 2020	0 €	+ EXCEDENT REPORTE DE 2020	- 252 895,18€
- PART AFFECTEE A INVESTISSEMENT 2019	0 €		
RESULTAT DE CLOTURE 2021	+ 18 964,73 €	RESULTAT DE CLOTURE 2021	- 212 703,09 €

B) Le Compte administratif du Budget annexe Lotissement « Les Acacias » est arrêté aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	38 711,67 €	DEPENSES	0 €
RECETTES	0 €	RECETTES	0 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	- 38 711,67 €	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	0 €
+ EXCEDENT REPORTE DE 2020	+ 302 030 €	+ EXCEDENT REPORTE DE 2019	0 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	263 317,83 €	RESULTAT DE CLOTURE 2020	0 €

Hors de la présence de M. André FRITZ, Maire au moment des votes, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 du budget principal et du budget annexe Lotissement « Les Acacias ».

COMPTES DE GESTION 2021—COMMUNE ET LOTISSEMENT « LES ACACIAS »

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2021 présentés par Monsieur MENRATH Francis, Receveur municipal de la Commune et conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2021.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIOCULTURELLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « ACTION LIVRES »

Le Conseil Municipal décide d'allouer la subvention « Action Livres » à hauteur de **671€** à l'Association sportive et socioculturelle de l'école élémentaire permettant de financer l'achat de nouveaux livres.

AIDE AU RAVALEMENT DE FACADES : EXAMEN DE DOSSIER

Le Conseil municipal, après examen du dossier, alloue l'aide au ravalement de façades de **500€** à M. WALTER Aloyse pour l'immeuble situé au 59 Rue Principale.

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget primitif 2022.

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET ETAT DE PREVISION DES COUPES FORESTIERES— ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux patrimoniaux et d'exploitation présenté par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2022.
- approuve l'état prévisionnel des coupes et bois non façonnés pour un montant prévisionnel de recette brute s'élevant à 10 710€ HT, pour un volume de 194m³ de bois à façonner, soit 8 640€ HT de recette nette prévisionnelle

Le Conseil municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied. Il donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné. Il délègue au Maire la signature de ces documents et l'approbation, par la voie de conventions ou de devis, de leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil municipal et vote les crédits correspondants à ce programme de travaux :

- 2 931 € HT pour les travaux d'exploitation,
- 3 670,00 € HT pour les travaux patrimoniaux (dont 870€ HT d'investissement et 2 800 € HT de fonctionnement).

DIVERS

SUBVENTION A L'AMICALE DE PÊCHE DE LA LAUTER

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de **3 000€** à l'Amicale de Pêche de la Lauter.

Cette subvention permettra l'entretien et le dégagement des berges de la Lauter.

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget primitif 2022.

Tous les points ont été adoptés à l'unanimité

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Présents : Mmes BECHTOLD Chantal, Mme DECK Marianne KREUTZBERGER Marie (Arrivée au point 2022-10)
MM. FRITZ André, M. WEIGEL Éric, ERHARD Antoine, ZERMANN Cédric, CIVIDINO Daniel, HEINTZ Vincent,

Absents excusés : ENGELHARD Jean-Michel, HERBEIN Alain, HUFSCHEIDT Sandrine, KREUTZBERGER Luc, M. MITTENBUHLER
Damien, VOLTZ Nicolas,

Pouvoirs : VOLTZ Nicolas à M. WEIGEL Éric et KREUTZBERGER Luc à ZERMANN Cédric.

DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2022

Par délibération du 06/04/2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB :	18.78%
TFPNB :	34.21%
CFE :	13.76%

Le Conseil Municipal décide de varier les taux d'imposition en 2022 en les portant à

TFPB :	22.54%
TFPNB :	41.06%
CFE :	16.51%

Adopté à l'UNANIMITE

AFFECTATION DU RESULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2021 (COMMUNE)

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2021 : 18 964.26 €
Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement (c/1068) : 18 924.26 €
Affectation de l'excédent reporté en fonctionnement (ligne 002) : 0 €

A noter la discordance de 0.47€ au niveau du résultat de fonctionnement du compte administratif 2021 (18 964.73€) et du compte de gestion 2021 (18 964.26€) suite à l'oubli de rejet du titre n°112/2021 de 0.47€

Adopté à l'UNANIMITE

BUDGETS PRIMITIFS 2022 (commune et lotissement « Les Acacias »)**BUDGET PRINCIPAL**Section de Fonctionnement

Dépenses	995 933 €
Recettes	995 933 €

Section d'investissement

Dépenses	500 000 €
Recettes	500 000 €

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LES ACACIASSection de Fonctionnement

Dépenses	263 317.83 €
Recettes	263 327.83 €

Section d'investissement

Dépenses	0€
Recettes	0€

Adopté à l'UNANIMITE

MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DES 2 JOURS FÉRIÉS SUPPLÉMENTAIRES PRÉVUS PAR LE DROIT LOCAL EN ALSACE MOSELLE

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements »

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

« Nous, conseil municipal de NIEDERLAUTERBACH demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

Adopté à l'UNANIMITE

Les délibérations du Conseil Municipal et ses annexes sont affichées à l'extérieur de la mairie sur notre tableau d'affichage

ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

Les élections législatives se dérouleront de **8H à 18H** les :

- dimanche **12 juin 2022** pour le premier tour ;
- dimanche **19 juin 2022** pour le second tour.



pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

RAPPEL A PROPOS DES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Si vous déménagez en France, vous devez soit vous inscrire à la mairie de votre nouvelle commune, soit déclarer votre nouvelle adresse à la mairie. (même pour un changement au sein de la commune).

Si vous revenez vivre en France, vous devez le plus souvent vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile. Si vous partez vivre à l'étranger, vous devez choisir entre rester inscrit sur la liste de votre mairie ou vous inscrire sur la liste consulaire du pays qui vous accueille.

Si vous avez déménagé et que votre nouvelle adresse ne correspond plus à celle indiquée lors de votre inscription sur la liste électorale, il est possible que vous ayez été radié de la liste de la commune. Il est possible de faire les démarches d'inscription en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

IMPÔT SUR LE REVENU 2022

La campagne déclarative de l'impôt sur le revenu 2022 a débuté le 7 avril par la remise à La Poste des déclarations « papier » et l'ouverture du service de déclaration en ligne.

La date limite de dépôt des déclarations « papier » est fixée au jeudi 19 mai 2022, y compris pour les usagers non-résidents, et au mercredi 8 juin pour les contribuables domiciliés dans le Bas-Rhin déclarant en ligne.

La déclaration de revenus ne permet pas uniquement de payer des impôts. Un avis d'imposition ou de non-imposition, qui est consécutif à la déclaration, est souvent indispensable pour beaucoup de démarches administratives. Il importe donc que les usagers veillent à bien déclarer leur situation de revenus 2021, entre le 7 avril et le 8 juin 2022 au plus tard.

La Direction Régionale des finances publiques offre un service de proximité sur rendez-vous aux mairies de Seltz (03 88 05 59 05) et Lauterbourg (03 88 94 80 18).

COMMUNICATIONS DIVERSES

 <p>POUBELLE JAUNE 4 et 18 mai 1, 15 et 29 juin Voir calendrier</p>	 <p>POUBELLE BRUNE 3, 10, 17, 24 et 31 mai 8, 14, 21 et 28 juin Voir calendrier</p>
---	---

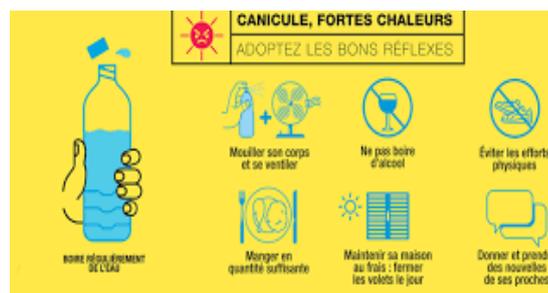
PLAN CANICULE 2022

Chaque année, la veille saisonnière nommée « plan canicule » est automatiquement déclenchée entre le 1er juin et le 31 août. Dans ce cadre, nous rappelons aux personnes âgées de 65 ans et plus, et aux personnes à mobilité réduite quel que soit leur âge, la possibilité de s'inscrire sur un **registre nominatif** à la Mairie.

Il s'agit de recenser, parmi les habitants de la commune, les personnes les plus fragiles et/ou isolées, afin de mettre en œuvre un dispositif d'aide et d'intervention.

Nous invitons ces personnes à contacter la Mairie au **03.88.94.30.06**

En cas d'alerte canicule, elles seront régulièrement contactées par un membre du Conseil Municipal.



COMBATTRE LES MOUSTIQUES !

Certaines espèces de moustiques pondent leurs œufs à la surface de l'eau dans des contenants stockés dans les jardins des particuliers. Des gestes simples existent pour limiter leur développement

Sinon, des tablettes Culinx destinées au traitement des larves et des moustiques dans les eaux stagnantes sont disponibles à la mairie.



RECENSEMENT CITOYEN : C'EST OBLIGATOIRE !



Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC)

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants : la carte nationale d'identité ou passeport valide, le livret de famille à jour et un justificatif de domicile.

CHIEN QUI SE PROMENE TOUT SEUL ...

Un chien en liberté, ou mal surveillé, est exposé à un certain nombre de risques.

- ➔ D'abord ce sont des risques pour lui-même (se faire renverser sur la route, faire de mauvaises rencontres avec d'autres animaux mal surveillés ou des animaux sauvages en forêt par exemple).
- ➔ Ensuite, il peut représenter un danger pour les autres personnes (il peut provoquer un accident, mordre ou blesser quelqu'un etc...)
- ➔ Dans tous les cas, il en va de la responsabilité du propriétaire. Et tant pour la partie financière que juridique.

En rappel :



l'article L211-23 du code pénal prévoit « tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. »

L'article L211-19-1 du code rural précise « Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques »

CHANGEMENT AU SEIN DU FOYER FAMILIAL



Tout déménagement, emménagement, arrivée au foyer ou départ du foyer doit être signalé à la mairie afin que nous puissions tenir nos registres citoyens à jour pour permettre un travail administratif plus efficace. (redevance ordures ménagères, tenu de la liste électorale, assurance, attestation d'habitation....)

RAMASSAGE DU VIEUX PAPIER

Le ramassage du vieux papier va reprendre en 2022 au sein de notre commune, et ce toujours au bénéfice de nos écoles.

La prochaine collecte aura lieu le week-end du 21 et 22 mai prochain.



DESHERBAGE ET TAILLE DES HAIES

Pensez à vérifier que vos haies ne se soient pas permis trop de liberté et taillez ce qui doit l'être afin de garantir la sécurité des habitants de la commune.

Veillez donc à ce que les candélabres soient toujours dégagés pour permettre à l'éclairage public de jouer pleinement son rôle et qu'elle n'empiète pas sur les trottoirs, obligeant ainsi les passants à faire des écarts sur la route.

Pensez également à dégager et désherber les trottoirs qui bordent vos propriétés et dont vous êtes responsables.



REDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA MOBILITÉ

La région a opté pour la mise en place de diverses aides pour réduire les impacts environnementaux de la mobilité. Jusqu'ici la région accompagnait uniquement les collectivités, les associations et les entreprises dans ces domaines ; Dorénavant il s'agit de la **création de nouvelles aides qui s'adressent aussi aux particuliers**

Soutien aux **particuliers** pour les **vélos et vélos cargo à assistance électrique** à hauteur de 200€ : <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/acquisition-velo-electrique/>

Soutien aux **particuliers** pour la conversion des **véhicules au bioéthanol** à hauteur de 550€ : <https://bioethanol-grandest.zecarte.fr>

Soutien aux **particuliers** pour l'acquisition d'un **véhicule « dit propre »**, à hauteur de 4000€ : <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-particuliers-achat-vehicules-electriques-hybrides/>

Soutien aux **artisans, commerçants, agriculteurs** pour l'acquisition de **véhicules « dits propres »** à hauteur de 2000€ : <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-achat-voiture-faibles-emissions-professionnels/>

Lien vers le site internet de la région Grand Est : <https://www.grandest.fr/aides/> pour vérifier les conditions précises d'octroi des aides à la mobilité, mais également pour découvrir d'autres aides susceptibles de vous concerner.

A L'ÉCOLE, J'Y VAIS AUTREMENT



Chers parents, notre école est inscrite au Défi régional : **« A l'école, j'y vais à vélo ! »** qui aura lieu du **2 au 22 mai 2022**.

Le Défi a pour objectif d'inciter les élèves (et les enseignants) à **venir à l'école à vélo**, à pied ou à trottinette (non électrique), pendant cette période de trois semaines mais aussi, à plus long terme, de leur faire (re)découvrir et adopter ce mode de déplacement **écologique, indépendant et bénéfique pour la santé**, tout en les sensibilisant au développement durable et à la sécurité routière.

Ce Défi sera aussi solidaire. Dans le cadre du Défi, les organisateurs convertiront chaque km parcouru **à vélo** du domicile à l'école (aller/retour) au profit d'une association.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site : <http://www.defi-jyvais.fr/>

Dans la mesure du possible, selon votre disponibilité, nous vous encourageons donc à accompagner votre enfant pour aller à l'école à vélo. Vous pouvez éventuellement prendre contact avec d'autres parents qui souhaitent participer à ce Défi pour organiser un « bus à vélo » avec plusieurs enfants.

Nous vous encourageons donc à autoriser ou à accompagner votre enfant pour venir à l'école à vélo.

Pour rouler en sécurité, le port du casque est recommandé. Il est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.



MALADIE DE LYME : PREVENTION POUR L'ARRIVÉE DE L'ÉTÉ

J'apprends à me protéger

• COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques.

Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.

Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes.

On peut aussi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements, en respectant leur mode d'emploi. Pensez à prendre avec vous un tire-tique (disponible en pharmacie).



• COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre ne fait pas mal.

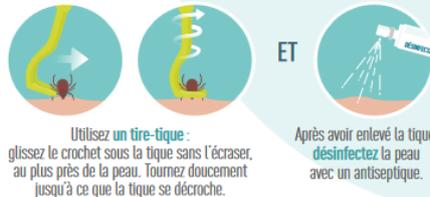
Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques.

N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux). Utilisez un miroir si vous êtes seul(e).

• QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.



Utilisez un tire-tique : glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.

Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.

OU, À DÉFAUT,



Utilisez une pince fine : saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirez vers le haut sans tourner.

Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie, etc.) apparaissent dans le mois qui suit la piqûre, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Je reconnais la maladie et ses symptômes

• LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou Borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.



La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

• QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.



Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptôme grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou année, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

J'identifie les situations à risque

• OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.



• QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES ?

Les professionnels qui travaillent dans la nature : bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

Les amateurs d'activités dans la nature : promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.



• À QUELLE PÉRIODE DE L'ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM ?



Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.

PARTIR EN VACANCES EN SÉCURITÉ

La gendarmerie vous donne quelques conseils pour les vacances :

- N'indiquez pas vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Évitez les signes révélant votre absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique,...).
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Ne cachez pas vos clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur !
- Ne laissez pas d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc.).
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les.
- Signalez votre absence à la gendarmerie locale grâce à l'opération tranquillité vacances.

Pour en savoir plus : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/zooms/pour-des-vacances-en-toute-tranquillite>

RÉCUPÉRATEURS D'EAUX DE PLUIE

Les personnes intéressées par un récupérateur d'eaux ont actuellement le choix entre plusieurs modèles de qualités, allant de 300 L à 8000 L.

C'est vraiment le moment d'en profiter car elles sont subventionnées à hauteur de 60% par le SDEA et encore 20% supplémentaires par la communauté de communes de la plaine du Rhin.

Il ne reste donc que 20% du prix de l'acquisition à charge.

Le nombre et le type sont laissés à l'appréciation de chacun.

La seule condition, eh oui il y a une condition : au moins une gouttière ne doit pas rejoindre le réseau d'assainissement.

Pourquoi cette générosité, car cela permet d'éviter le traitement d'une grande quantité d'eau par nos stations d'épuration. Elles arrivent toutes à saturation en temps normal et un gros évènement pluvieux les fait régulièrement déborder.

Ainsi, en réorientant les eaux pluviales vers des écoulements et infiltrations naturels on fait aussi un geste pour l'environnement. Les possibilités sont nombreuses et les solutions aussi.

Les agents du SDEA seront volontiers à votre écoute et surtout une force de proposition experte dans ce domaine. **Alors n'hésitez pas à prendre contact avec eux.** (coordonnées en bas de page)

→ Cuve de récupération subventionnée à 80% - Plusieurs modèles disponibles:

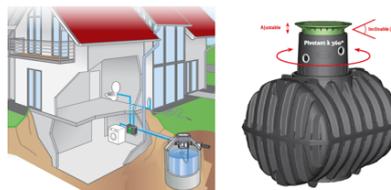
Cuves esthétiques – 300 ou 650 litres



Cuve rustique – 1 000 litres



Cuves enterrées (PE/béton) – entre 3 000 et 8 000 litres



Reste à charge	Entre 27 et 42 € TTC	42 € TTC	Entre 544 et 962 € TTC
Prix remis hors subventions	Entre 135 et 209 € TTC	209 € TTC	Entre 2 718 et 4 809 € TTC

→ Kits de collecte, filtration et jumelage:

Collecteur filtrant « ECO »



Collecteur filtrant « SPEEDY »



Set de jumelage / Trop plein



Reste à charge:	7,14 € TTC	11,82 € TTC	7 € TTC
-----------------	------------	-------------	---------

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

Syndicat des Eaux de LAUTERBOURG ET ENVIRONS

ORIGINE DE L'EAU

Le Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs (13 068 habitants)⁽¹⁾ est alimenté en eau par 3 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 05 juillet 2010 et disposent de périmètres de protection. L'eau est distribuée sans traitement. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux forages, aux réservoirs et sur les réseaux de distribution.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

43 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses ont été réalisés par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

- 38 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 4 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 97 %

Eau de très bonne qualité microbiologique. L'analyse de l'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en oeuvre toutes les mesures nécessaires (chloration, purges) pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

DURETE, PH

- Dureté : 20,0 °F (degré français)
- pH : 7,4

Eau très dure (très calcaire), légèrement agressive et proche de l'équilibre.

NITRATES

- Teneur moyenne : 6,4 mg/l
- Teneur maximale : 15,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 16,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 10,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par le Syndicat des eaux de Lauterbourg et Environs est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan microbiologique, elle est de très bonne qualité.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire

Commencez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guides (voir vases)

Consulter les résultats d'analyses sur www.grand-est.ars.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale de Bas-Rhin
Cité de la Santé - Campus
14 rue du Marchal Jullien
F-67084 Strasbourg
ars-grand-est@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86
Credit photo : fotolia.com

Plaine du Rhin
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

INSCRIPTIONS

Année scolaire 2022/2023

Accueils Périscolaires matin-midi-soir et Accueils des Mercredis

- ⇨ Pour les familles qui possèdent déjà un compte : à partir du **lundi 9 mai 2022 10h00** sur le site internet [Portail Famille : https://plaine-du-rhin.leportailfamille.fr](http://portail.famille.fr) (en cas de problème de connexion, veuillez-vous adresser au contact ci-dessous).
- ⇨ Pour les familles qui ne possèdent pas de compte : **prendre contact avec le/la Directeur/trice de votre structure.**
- Beinheim** : Aline HAURY, Directrice
3 rue du Foyer - 67930 Beinheim
Tél. : 06.73.78.96.01. mail : periscolaire.beinheim@fdmjc-alsace.fr
- Eberbach** : Hanane BOUTAHRI, Directrice Foyer Communal 17 rue de l'Eglise - 67470 Eberbach-Seltz
Tél. : 07.71.08.23.43. mail : periscolaire.oberlauterbach@fdmjc-alsace.fr
- Lauterbourg** : Marie ANDREU, Directrice
5 allée des Cygnes - 67630 Lauterbourg
Tél. : 06.42.17.84.43. mail : periscolaire.lauterbourg@fdmjc-alsace.fr
- Mothern** : Isabelle KSENIK, Directrice
32 rue de l'Eglise - 67470 Mothern
Tél. : 06.43.49.71.80. mail : periscolaire.mothern@fdmjc-alsace.fr
- Niederlauterbach** : Nathalie LOFINK, Directrice
19 rue de l'Ecole - 67630 Niederlauterbach
Tél. : 06.42.17.99.03. mail : periscolaire.niederlauterbach@fdmjc-alsace.fr
- Niederroedern** : Aurélie HAAR, Directrice
5 rue du Stade - 67470 Niederroedern
Tél. : 06.89.72.20.63. mail : periscolaire.niederroedern@fdmjc-alsace.fr
- Seltz** : Gregory LIBS, Directeur
et Julie RACLE, Directrice adjointe
14 rue Romaine - 67470 Seltz
Tél. : 06.82.58.84.48 mail : periscolaire.seltz@fdmjc-alsace.fr
- Warschbach** : Mélanie DECK
7 Route de Croettwiller - 67160 Siegen
Tél. : 06.32.44.88.24. mail : periscolaire.warschbach@fdmjc-alsace.fr

DEPOT DES DOSSIERS COMPLETS :

⇨ Du 09 mai au 31 mai 2022, par mail

Pour tout renseignement, votre contact est :
Caroline DEUBEL, Coordinatrice Enfance Jeunesse
Tél. : 06 30 71 51 86

RAPPORT DE L'OPERATION DE TRI DU JEUDI 21 AVRIL



INFORMATIONS

Secteur des interventions : **Niederlauterbach**

Rue des Prés - Rue de la gare - Rue des Faisans - Rue des Faisans - Rue des Merles - Rue des Perdrix
- Rue des Perdrix - Rue des Mésanges - Rue du Chemin de Fer - Rue des violettes - Rue de la Haute
Vienne - Rue du Muguet - Rue des Roseaux - Rue Roseaux - Rue du Chemin du fer - Rue du Foin -
Rue Principale - Rue des Vergers - Rue du hostenberg - Rue du hostenberg

Nombre de bacs vérifiés : **222**

Nombre de bacs conformes : **186**

Nombre de bacs non conformes : **36**

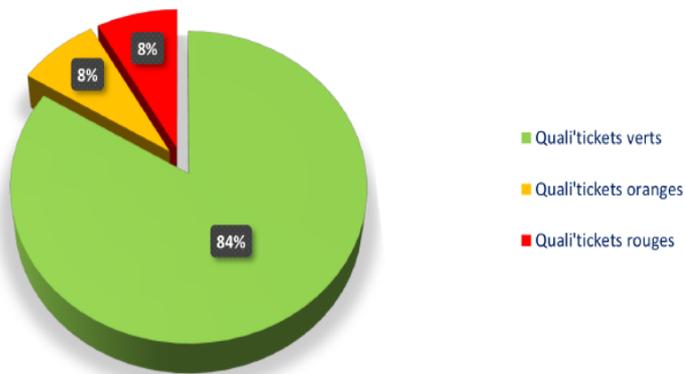
Orange **18**

Rouges **18**

16,20 % des déchets n'étaient **pas conformes** : objet en bois, déchet en sac, sacs/sachets et films plastiques, restes alimentaires, masque COVID, pots/boîtes et barquettes plastiques, polystyrène, mouchoir/essuie-tout/lingettes, autres sur les **222 bacs** sur la commune.



REPARTITION DES QUALI'TICKETS POSES (EN NOMBRE)



En 2021, le taux de non-conformité Quali'tri sur tout le territoire était de **15,0 %**.

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI



Consignes de tri



A mettre **en vrac** dans le bac de tri sélectif

Bouteilles et flacons en plastique (vidés avec leurs bouchons jusqu'à 5 Litres)



Papiers et cartons (propres)



Briques alimentaires (vides)



Acier et aluminium (boîtes, aérosols...)



Les petits emballages métalliques se recyclent :
capsules, opercules, couvercles,
tubes de crème, sachets et poches,
blisters de médicament,
dosettes café, ...



A mettre dans le bac d'ordures ménagères

Couches, restes de repas, papiers souillés



Plastiques non recyclables



Verre



Uniquement les bouteilles, pots et bocaux vides sont à déposer dans le conteneur à verre de votre commune ou en déchèterie.

SYNDICAT DE LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES DU BAS-RHIN (SLM67)

Le Syndicat mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67) est l'opérateur public de démoustication dans le Bas-Rhin. Sa mission est de limiter la nuisance due aux moustiques dans le respect des milieux naturels. Il organise pour ses collectivités membres des traitements biologiques anti-larvaires. Il est aussi chargé de la surveillance des espèces invasives en particulier du moustique tigre *Aedes Albopictus* dans le département. Le siège administratif du SLM67 se situe à la mairie de Lauterbourg.

La phase aquatique du cycle biologique des moustiques

Les femelles moustiques pondent leurs œufs à la surface de l'eau, sur un support vertical ou sur le sol d'une zone inondable. C'est ce que l'on appelle des **gîtes larvaires**. **Au contact de l'eau, les œufs éclosent et donnent naissance à des larves**. Ces larves se développent dans l'eau pendant une à deux semaines pour évoluer, à terme, **en moustiques adultes et piqueurs**. **Remarque** : plus il fait chaud et plus le développement larvaire est rapide.

Certains moustiques se développent en milieu naturel et d'autres en milieu urbanisé. Ces derniers colonisent tous types de contenants artificiels susceptibles de retenir de l'eau pendant plusieurs jours.

On appelle communément « **moustiques domestiques** » les espèces de moustiques qui se développent dans nos jardins. Les moustiques domestiques pondent des œufs régulièrement à la surface de l'eau ou sur les bords des contenants d'avril à octobre.

Les jardins regorgent d'une multitude de gîtes larvaires : fûts de récupération d'eau de pluie, seaux, arrosoirs, coupelles de fleur, jardinières, vases, pneus, verres, cendriers, jouets pour les enfants, bâche, etc. Tout ce qui peut retenir de l'eau pendant plusieurs jours constitue un gîte potentiel.



Exemples de gîtes larvaires à moustique domestique

Votre commune ou communauté de communes est membre du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67). Des pastilles de *Bti* (*Bacillus thuringiensis israelensis*), un produit anti-larvaire qui cible les larves de moustiques, sont disponibles dans votre mairie. Une pastille de *Bti* permet de traiter un contenant de 50 litres. Le *Bti* doit être ingéré par les larves pour être actif. L'eau traitée peut être utilisée pour l'arrosage et n'est pas toxique. Ce produit a une durée d'efficacité limitée, de l'ordre d'une semaine.

À partir de 2022, un autre produit à base de *Bti* sera fourni aux collectivités membres du SLM67. Il s'agit d'un morceau de tissu 100% végétal en fibre de lin imprégné de *Bti* qui est efficace pendant 4 mois. Le dispositif en lin doit être placé à la surface de l'eau de certains contenants, comme les fûts de récupération d'eau de pluie. La diffusion du *Bti* est alors progressive.

D'autres méthodes physiques permettent de **limiter les sites de ponte des moustiques** qui peuvent être nombreux dans vos extérieurs.

Des gestes simples permettent de limiter la prolifération des moustiques dans votre jardin.

- ⇒ **Mettre à l'abri** de la pluie **ou retourner** tous les objets présents à l'extérieur qui peuvent retenir de l'eau : seaux, brouettes, arrosoirs, jouets d'enfant, pneus, etc.
- ⇒ **Changer deux fois par semaine l'eau** des objets qui restent à l'extérieur : coupelles de fleurs, vases, gamelles, abreuvoirs pour les oiseaux, etc.
- ⇒ **Couvrir hermétiquement** les récupérateurs d'eau de pluie avec un couvercle adapté ou une moustiquaire et un tendeur. Les moustiques sont très petits et sont capables de passer par le moindre petit trou.
- ⇒ **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie** (gouttières, toits-terrasses, etc.).



Exemples de gestes pour éviter le développement des moustiques chez vous

L'utilisation des pastilles et du dispositif en lin est donc **réservée aux gîtes non supprimables** comme les bondes dans les cours, les réservoirs ou les fûts difficiles à recouvrir hermétiquement à l'aide d'une moustiquaire par exemple.

Bons gestes et environnement : Pour tout jardinier, il est indispensable de récupérer l'eau de pluie pour arroser le potager. Pour empêcher l'accès du moustique à l'eau, il suffit simplement de recouvrir de façon hermétique les récupérateurs d'eau de pluie.

Par ailleurs, les points d'eau pour les animaux peuvent être conservés tout en respectant scrupuleusement les bons gestes pour empêcher le développement de larves dans ces types de gîtes à savoir changer l'eau deux fois par semaine au minimum.

La lutte contre les moustiques le long de la bande rhénane nord et dans le Ried

Dans le cadre de la lutte contre la nuisance, l'équipe du SLM67 cible essentiellement quatre espèces de moustiques parmi la trentaine d'espèces présentes dans le Bas-Rhin. Ces espèces ciblées piquent l'homme et se retrouvent en grandes quantités dans les communes les soirs de printemps et d'été. L'objectif n'est pas d'éradiquer ces moustiques mais bien de diminuer leur nombre et donc leurs piqûres au sein des collectivités membres du SLM67.

Les agents du SLM67 interviennent en milieu naturel.

Les larves de moustiques sont visées par les traitements. Elles se développent dans l'eau stagnante après la mise en eau de zones inondables (roselières, anciens bras du Rhin en milieu forestier, etc.). La durée de vie d'une larve dans l'eau est d'environ une semaine en été. Au bout de cette phase aquatique, le moustique adulte émerge.

La durée du développement larvaire va avoir son importance dans l'efficacité des interventions. En effet, le produit utilisé, le *Bti* (bacille de Thuringe), doit être ingéré par les larves pour être actif. Les équipes interviennent seulement lors de la phase de développement des moustiques dans l'eau. Lorsque les surfaces inondées sont importantes et que les gîtes larvaires sont difficiles d'accès, le SLM67 fait appel au traitement aérien par hélicoptère. Le SLM67 collabore depuis près de 30 ans avec une équipe allemande de démoustication (la KABS) pour réaliser ces traitements aériens.

Afin de limiter l'impact de ses interventions sur la faune dite non-cible et sur les habitats naturels, le SLM67 affine ces interventions à l'aide d'une cartographie précise des sites de traitement et de la prise en compte de données naturalistes (présence d'espèces animales sensibles).

Fondé en 1983, le SLM67 compte aujourd'hui 13 communes et 2 communautés de communes membres : la communauté de communes du Pays Rhénan et la communauté de communes du Canton d'Erstein pour les communes de Rhinau et Diebolsheim. Le Président du SLM67 est Jean-Michel FETSCH, Maire de Lauterbourg.



Site internet du SLM67 : www.slm67.fr

Pour l'aspect technique, le SLM67 est composé d'une petite équipe d'agents permanents basée à Strasbourg au sein d'un institut appartenant à la faculté de médecine de Strasbourg (Institut de Parasitologie et Pathologie tropicale). Des agents de la mairie de Lauterbourg s'occupent de la partie administrative du syndicat

Les traitements à pied sont réalisés par une cinquantaine d'agents vacataires qui œuvrent en milieu naturel. Ces traitements se font à l'aide d'une pompe à dos ou à la main en fonction de la formulation de produit utilisée. Les sites d'interventions se situent dans des zones souvent difficiles d'accès en milieu forestier.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le traitement et pour **faire partie de l'équipe d'intervention à pied**, vous pouvez contacter le SLM67 par mail : contact@slm67.fr

Saison 2021

2021 est une année exceptionnelle en termes de mises en eau et donc de prolifération des moustiques le long de la plaine du Rhin.

Des précipitations abondantes ont été enregistrées dès le mois de mai avec pour conséquences les mises en eau récurrentes des gîtes larvaires à moustiques. De plus, une crue exceptionnelle des cours d'eau a été observée au mois de juillet avec des débits exceptionnels pour la saison.

Sur l'ensemble de la zone de lutte contre les moustiques, environ 400 hectares ont été traités par hélicoptères dont 84 dans la Communauté de Communes du Pays Rhénan, 228 ha dans le secteur du Rhin courant libre (nord de la zone de lutte) et 84 ha à Sélestat.

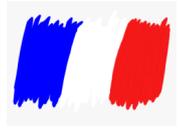
Les agents ont réalisé des traitements à pied quasi sans interruption de mars à août et cumulent près de 2000 heures d'intervention.

LA VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La commune vous invite à la cérémonie du 77ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945. Rendez-vous à 10h30 au monument aux morts.

Cette cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié qui sera servi au foyer.



BIBLIOTHEQUE « PLAISIR DE LIRE »

ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE A PARTIR DU 1^{er} MAI JUSQU'AU 30 JUIN

- Vendredi de 17h00 à 18h00
- Samedi de 10h00 à 11h00

Nous vous demandons de continuer à respecter les distanciations et les mesures barrières. Le port du masque n'est plus obligatoire.

Le portage de livres pour les personnes à mobilité réduite ne sera actuellement plus assuré.

Afin de mener à bien notre projet de développement et d'élargir nos plages horaires, nous sommes à la recherche de personnes prêtes à consacrer un peu de leur temps libre à notre association.

Intéressé, vous pouvez nous contacter par mail :

bibliotheque.niederlauterbach@laposte.net

ou par téléphone aux heures d'ouverture au **09.75.85.21.94**

ou contacter un membre de la bibliothèque.



FOOTBALL CLUB DE NIEDERLAUTERBACH

Le FC Niederlauterbach organise la traditionnelle fête de la musique le samedi 18 juin.

Ambiance garantie et assurée par le groupe "Modere Lumpe".

Tartes flambées à partir de 18h00.



NIEDERLAUTERBACH



« **OPEN-AIR** »

(au stade de foot ou au foyer communal selon météo)

**Fête de la
MUSIQUE**

SAMÉDI 18 JUIN 2022

Soirée animée par les

« **MODERE LUMPE** » &

« **DIVERS MUSICIENS** »

18H30 TARTES FLAMBÉES / PIZZAS

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Malgré une fine couche de neige tombée encore pendant la nuit, cela n'a pas découragé nos courageux concitoyens qui ont encore une fois débarrassé les abords de notre village de quelques mètres cubes de déchets abandonnés.

L'organisation de récolte de déchets verts à broyer a aussi eu du succès. En effet, nombreux sont ceux qui sont venus en déposer.



DECORATION DE PÂQUES A NIEDERLAUTERBACH

Cette année, les agents communaux ont multiplié les aménagements et décorations de Pâques à travers tout le village. Ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour donner une véritable ambiance de Pâques. Celle-ci semble avoir trouvé un public ravi, aussi bien parmi les petits que les grands.



AIRE DE JEUX

Le mur de l'aire de jeux à été peint en blanc ce dernier samedi des vacances. Ce n'est qu'une étape transitoire, une préparation pour une fresque un peu plus colorée et qui sera réalisée par les enfants des écoles maternelle et primaire....

En attendant, nous tenons à remercier tous les parents bénévoles qui ont participé à cette opération.



FÊTE SCOLAIRE DES ECOLES

Les enfants des écoles élémentaire et maternelle vous invitent à leur fête scolaire le **24 juin à partir de 16h** à l'école élémentaire. Exposition, animation et restauration seront prévues.



DON DU SANG

Le prochain don du sang aura lieu le 4 mai à la salle des fêtes de Niederlauterbach.



LES FELICITATIONS DE LA COMMUNE

Les corbeilles garnies ont été remises à Mme Marie-Thérèse AUGÉ et à M. Gérard Zimmermann pour leur 80ème anniversaire.



LES ANNIVERSAIRES

EN MAI

Le 1 mai **70 ans**
 Le 3 mai 94 ans
Le 8 mai **70 ans**
 Le 10 mai 83 ans
 Le 16 mai 74 ans
 Le 17 mai 74 ans
 Le 18 mai 71 ans
 Le 22 mai 89 ans
 Le 23 mai 84 ans
Le 26 mai **80 ans**
 Le 26 mai 71 ans
Le 30 mai **85 ans**
 Le 31 mai 73 ans

EILBER Erwin
 SIEGEL Hélène née Wagner
RIES Francis
 ZIMMERMANN Roger
 FISCHER MARIE Jeanne née KAUFF
 HOFHEINZ Herbert
 RICHTER Solange
 SCHMITT Marianne
 KELLER Roman
GUTHANS Jean-Pierre
 HEILMANN Jean-Paul
BAYER Colette née HEINTZ
 KREUTZBERGER Etienne

EN JUIN

Le 4 juin 81 ans
Le 4 juin **80 ans**
 Le 9 juin 88 ans
Le 10 juin **95 ans**
 Le 10 juin 91 ans
 Le 10 juin 88 ans
 Le 15 juin 88 ans
 Le 19 juin 76 ans
 Le 21 juin 81 ans
 Le 23 juin 77 ans
 Le 25 juin 72 ans
 Le 28 juin 74 ans
Le 29 juin **70 ans**

SPILLMANN Aloyse
LAUKEMANN Jürgen
 OLLAND Marie-Antoinette née SONNTAG
SCHWARTZ Marie née SCHMALTZ
 HEILMANN Joseph
 HEINTZ Edmond
 IFFRIG Marie-Bernadette née BAY
 ILLIG Marie Anne née KRAEMER
 HAMMER Aloyse
 BASELT Axel
 WEIDNER Angelika née MAIER
 DEISZ Philippe
GOEPFRIG André

NAISSANCE

Noah STRASSER, le 3 avril 2022
 De Anne BRENCKLE et Florian STRASSER



Si vous ne désirez pas figurer sur l'une de ces pages (anniversaires à partir de 70 ans, photographies des événements heureux, publications des prochains événements heureux), veuillez le signaler à la mairie, afin de retirer vos noms des listes de diffusion). MERCI !

SERVICES UTILES

Ecole Maternelle—16, Rue de l'Ecole	03 88 53 60 63
Ecole Élémentaire—17, Rue de l'Ecole	03 88 53 61 04
Assistante sociale	03 69 06 73 76
Déchetterie Wintzenbach	03 88 86 55 51
Office de tourisme Seltz-Lauterbourg	03 88 05 59 79
Médecin de garde (samedi midi à lundi 7 heure)	03 69 55 33 33
Tours de garde des infirmier(e)s	
Cabinet LAUTERBOURG	03 88 54 67 72
Cabinet SALMBACH	03 88 53 64 65

Urgences vétérinaire

[https://www.urgences-veterinaires.fr/trouver-un-veterinaire-BAS-RHIN\(67\)](https://www.urgences-veterinaires.fr/trouver-un-veterinaire-BAS-RHIN(67))

ADRESSES UTILES

Notaire— Maître GROSCLAUDE Jean-Mathieu 1 Route du Rhin 67630 LAUTERBOURG	03 88 94 81 56
Kinésithérapeute à MOTHERN Mme SCHMITT Sophie	06 82 14 31 19
Taxi Philippe PONS— philippepons67@sfr.fr	06 18 88 32 94
Fluo Grand Est—horaires de bus https://www.ctbr67.fr/la-ctbr/le-reseau-67/	09 72 67 67 67
Ramontage la Brosse d'Alsace MOTHERN France Ramontage SELTZ	03 88 49 84 35 06 30 45 01 54

NUMEROS D'URGENCE

GENDARMERIE	03 88 94 80 12
SOS MAIN	03 88 14 42 57
CENTRE ANTI-POISON	03 88 37 37 37
SOS ENFANTS DISPARUS	116 000



SAMU

Police
Gendarmerie

Pompiers

Toutes
urgences

AMBULANCES

GREINER	03 88 86 51 43
ROLAND	03 88 86 31 43

Date de parution : Mai 2022

PHARMACIES DE GARDE

Mai 2022

07/05/2022	Wissembourg Pharmacie de l'Europe
08/05/2022	Lauterbourg
14/05/2022	Wissembourg Pharmacie Centrale
15/05/2022	Seebach
21/05/2022	Betschdorf
22/05/2022	Wissembourg Pharmacie de l'Europe
26/05/2022	Soultz
28/05/2022	Merkwiller
29/05/2022	Beinheim

Juin 2022

04/06/2022	Wissembourg Pharmacie Centrale
05/06/2022	Betschdorf
06/06/2022	Wissembourg Pharmacie de l'Europe
11/06/2022	Wissembourg Pharmacie de la Paix
12/06/2022	Merkwiller
18/06/2022	Wissembourg Pharmacie de la Paix
19/06/2022	Wissembourg Pharmacie Centrale
25/06/2022	Soultz
26/06/2022	Wissembourg Pharmacie de la Paix

MAIRIE ET AGENCE POSTALE
DE NIEDERLAUTERBACH

17 Rue de l'Ecole 67630 NIEDERLAUTERBACH

☎ 03.88.94.30.06

✉ mairie.niederlauterbach@wanadoo.fr

Lundi, Mercredi et Vendredi : 9h30 à 11h00

Mardi : 15h00 à 16h15

Jeudi : 17h00 à 18h00

Permanence du Maire : Jeudi de 17h à 18H

Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

3 Rue Principale, 67930 BEINHEIM
www.cc-plaine-rhin.fr | 03 88 53 08 20

Syndicat des Eaux de Lauterbourg et environs

26 Rue du Gal Mittelhauser 67630 LAUTERBOURG
www.syndicat-eau-lauterbourg.fr | 03 88 94 80 67